

PROJET DE DELIBERATION

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

000.000.000

Le Président présente à l'assemblée le Budget Supplémentaire 2026 du Service public de l'Assainissement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

1. Adopte le Budget Supplémentaire 2026 du Service public de l'Assainissement qui s'équilibre à 325.837,64 € en section d'exploitation et à 4.148.472,36 € en section d'investissement.
2. Sollicite le soutien financier de l'ÉTAT et de l'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE pour la réalisation des études et travaux qui entrent dans le cadre de la politique d'aide aux structures intercommunales votée par les instances décisionnaires.